Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Conforme à l'original produit
Début du texte, page suivante

La décision 301946/DEF/SGA/DFP/PER/3 du 27 juin 2006 portant fixation du bordereau de salaire applicable à compter du 1er juillet 2006 aux ouvriers des armées mutés, en service à Djibouti est abrogée.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

L'administrateur civil, sous-directeur de la prévision, des études et de la réglementation du personnel civil,

Bernard BOYER.

COMMANDEMENT DE LA FORMATION DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau concours.*

CIRCULAIRE N° 1914/DEF/COFAT/DF/BC/RD relative aux programmes des concours d'admission à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr en 2007.

Du 05 octobre 2006.

NOR D E F T 0 6 5 2 1 7 8 C

Référence :
Arrêté du 25 juillet 2002 (BOC, p. 6554 ; BOEM 763) modifié.

Pièces jointes :
Trois annexes.

Texte abrogé :
Circulaire 1432/DEF/COFAT/DEF/BC/RD du 21 juillet 2005 (BOC, p. 4695 ; BOEM 770).

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PA 2, 2007, texte 20.

---

1. . Sont précisés en annexes :

— les programmes des concours sciences, lettres, sciences économiques et sociales et Bac +3 (annexe I) ;

— les langues autorisées aux divers concours (annexe II) ;

— le programme de l'épreuve facultative de langue ancienne (latin ou grec) de tous les concours (annexe III).

2. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire 1432/DEF/COFAT/DEF/BC/RD du 21 juillet 2005 relative aux programmes des concours d'admission à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr en 2006 est abrogée.

Le général de corps d'armée, commandant de la formation de l'armée de terre,

Pierre GARRIGOU-GRANDCHAMP.

ANNEXE I.

PROGRAMMES GÉNÉRAUX DES CONCOURS D'ACCÈS À L'ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE DE SAINT-CYR.

1. CONCOURS SCIENCES.

Les programmes des épreuves du concours sciences sont ceux des classes préparatoires scientifiques de première et deuxième années, options MP, PC et PSI définis par le ministère de l'éducation nationale.

Les épreuves écrites sont organisées par le service des concours des écoles d'ingénieurs (SCEI) de Chatenay-Malabry.

2. CONCOURS SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

Le programme des épreuves du concours sciences économiques et sociales (SES) est celui des classes préparatoires économiques et commerciales de première et deuxième années, option économie, défini par le ministère de l'éducation nationale.

Les épreuves écrites sont organisées par la banque commune d'épreuves écrites des grandes écoles de commerce, gérée par la direction des admissions et concours de la chambre de commerce et d'industrie de Paris (DAC/CCIP).

3. CONCOURS LETTRES.

Le programme des épreuves du concours lettres est celui de première et de deuxième année des classes préparatoires de lettres Ulm/AL et BL ou école normale supérieure (ENS) Lyon, défini par le ministère de l'éducation nationale.

Les épreuves écrites sont organisées par la banque commune d'épreuves écrites des grandes écoles de commerce, gérée par la direction des admissions et concours de la chambre de commerce et d'industrie de Paris (DAC/CCIP).

4. CONCOURS BAC + 3

L'épreuve de culture générale (étude de dossier) et l'épreuve de langues ne se réfèrent à aucun programme.

Elles font partie des épreuves du concours d'accès direct en deuxième année à l'école des hautes études commerciales (HEC), ouvert aux titulaires d'une licence.

Les épreuves écrites sont organisées par le service des concours de la chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP).

ANNEXE II.

LANGUES ÉTRANGÈRES AUTORISÉES AUX CONCOURS.

1. ÉPREUVE DE LANGUE OPTIONNELLE DU CONCOURS LETTRES.

Sont seules autorisées les langues suivantes :

— l'allemand ;

— l'espagnol ;

— le latin ;

— le grec ancien.

2. AUTRES ÉPREUVES DE LANGUE.

Pour toutes les autres épreuves de langue des concours d'accès à l'école spéciale militaire (ESM) de Saint-Cyr, les langues autorisées sont :

— l'anglais ;

— l'allemand ;

— l'espagnol ;

— l'italien ;

— le russe ;

— l'arabe.

Pour le concours sciences exclusivement, le portugais est autorisé à l'écrit et à l'oral.

Pour le concours lettres exclusivement, le latin est également autorisé pour les deux épreuves obligatoires de langue, à l'écrit comme à l'oral.

Pour le concours Bac +3 exclusivement, l'anglais est obligatoire à l'oral. La langue choisie à l'écrit peut être différente de celle choisie à l'oral.

ANNEXE III.

PROGRAMME DE L'ÉPREUVE ORALE FACULTATIVE EN LANGUE ANCIENNE (LATIN OU GREC).

Pour les concours d'accès à l'ESM de Saint-Cyr ayant une épreuve orale facultative, les programmes en langue ancienne seront les suivants :

1. CONCOURS 2007.

Latin : Sénèque, *La Vie Heureuse*, collection « Classiques en poche », Les Belles-Lettres.

Grec : Homère, *L'Iliade*, chant XX (vers 75 à la fin du chant XX), collection « Classiques en poche », Les Belles-Lettres.

2. CONCOURS 2008.

Latin : Rome dans le « Maghreb » : Salluste, *Guerre de Jugurtha*, édition Alfred Ernout, « Classiques en poche », Les Belles-Lettres.

Figurent au programme les chapitres suivants :

I à XIX ; XXVII à XXXV ; XLIII à XLV ; LXIII à LXV ; LXXXIV à LXXXV ; XCII à CI ; CX à CXIV.

Grec : Une conception de l'histoire : Plutarque, *Vie d'Alcibiade*, édition de Robert Flacelière, « Classiques en poche », Les Belles-Lettres.